



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS PUBLIC
DE RETRAIT DE RÈGLEMENT**

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE**

**Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général
et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :**

Que le conseil a adopté par résolution, lors d'une séance extraordinaire le cinquième jour d'octobre 2017, au lieu habituel des séances, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 472 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'INSTALLATION DE FEU DE CIRCULATION POUR L'ENTRÉE DE L'AVENUE DES ÉRABLES.**

Que le conseil a décidé, par résolution, lors d'une séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de décembre 2017, au lieu habituel des séances, de retirer ce règlement, ladite résolution étant libellée :

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'emprunt 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables le 5 octobre 2017 par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le résultat du registre déposé à la séance du conseil du 13 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT les délais nécessaires pour adopter un règlement d'emprunt dans le cadre d'un scrutin référendaire ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de procéder au retrait du Règlement numéro 2017-14 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 472 000\$ et un emprunt du même montant pour l'installation de feu de circulation pour l'entrée de l'avenue des Érables et de poursuivre les démarches dans ce dossier.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le directeur général et secrétaire-trésorier.

Donné à Brigham, ce septième jour de décembre 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat